

# Loi approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2021 (13116)

*du 24 juin 2022*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 34, alinéa 1, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2021;  
vu la décision du conseil de fondation de la Fondation des parkings du 7 mars 2022,  
décrète ce qui suit :

## **Article unique Rapport de gestion**

Le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2021 est approuvé.